

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 243

4 février 2009

### SOMMAIRE

<b>Aerodynamics S.A.</b> .....	<b>11635</b>	<b>Irman Lux S.A.</b> .....	<b>11624</b>
<b>AMCI Worldwide S.à r.l.</b> .....	<b>11630</b>	<b>I.T.I.C. -International Technologies Invest- ments Company Holding S.A.</b> .....	<b>11641</b>
<b>Avalanche Mobile International S.A.</b> .....	<b>11663</b>	<b>Jacinthe Holding S.A.</b> .....	<b>11621</b>
<b>Bureau Comptable Faber &amp; Weis S.à.r.l.</b> .....	<b>11626</b>	<b>J.B. Steels &amp; Services S.à r.l.</b> .....	<b>11631</b>
<b>Care Holding S.A.</b> .....	<b>11627</b>	<b>Jean Gilson &amp; Associés S.A.</b> .....	<b>11633</b>
<b>Chamelle S.A.</b> .....	<b>11626</b>	<b>Largo Holdings S.A.</b> .....	<b>11622</b>
<b>Coco S.e c.s.</b> .....	<b>11629</b>	<b>Lumarcan S.A.</b> .....	<b>11624</b>
<b>ColInvestment Beteiligungsmanagement Luxembourg S.à r.l. &amp; Cie Coco S.e c.s.</b> .....	<b>11629</b>	<b>Luxopart Holding SA</b> .....	<b>11620</b>
<b>Concept Art S.A.</b> .....	<b>11659</b>	<b>Macapri.Ce S.A.</b> .....	<b>11660</b>
<b>Cosmar International Group S.A.</b> .....	<b>11660</b>	<b>Maison Charles Esser S. à r.l.</b> .....	<b>11624</b>
<b>Cursa S. à r.l.</b> .....	<b>11661</b>	<b>Mandalay S.A., SPF</b> .....	<b>11622</b>
<b>Decennium Investments S.A.</b> .....	<b>11633</b>	<b>Navitas Consulting S.à r.l.</b> .....	<b>11664</b>
<b>Delphea S.à r.l.</b> .....	<b>11659</b>	<b>New Enterprises S.A.</b> .....	<b>11626</b>
<b>Edimo S.A.</b> .....	<b>11623</b>	<b>Newstar S.A.</b> .....	<b>11660</b>
<b>Entropia S.A.</b> .....	<b>11625</b>	<b>Participations Sanitaire S.A.</b> .....	<b>11618</b>
<b>Euro-Zone Office Investments S.A.</b> .....	<b>11640</b>	<b>POMARCO S.A. Holding</b> .....	<b>11664</b>
<b>E.V.A. (Ergon Vehicle Arno) S.A.</b> .....	<b>11658</b>	<b>Priwotag S.A.</b> .....	<b>11640</b>
<b>E.V.B. S.A.</b> .....	<b>11662</b>	<b>R-Clean Products S.à r.l.</b> .....	<b>11659</b>
<b>Exclusive Homes</b> .....	<b>11625</b>	<b>Rimosa Holding S.A.</b> .....	<b>11658</b>
<b>Exess Développement Luxembourg S.A.</b> .....	<b>11624</b>	<b>Sabina International S.A.</b> .....	<b>11662</b>
<b>Exess Europe S.A.</b> .....	<b>11624</b>	<b>Share Nominees Spf S.A.</b> .....	<b>11623</b>
<b>Facette S.A.</b> .....	<b>11621</b>	<b>Skorpio Capital Investment S.à r.l.</b> .....	<b>11625</b>
<b>Fibaco S.A.</b> .....	<b>11621</b>	<b>Sky Broadband S.A.</b> .....	<b>11620</b>
<b>Glycine Holding S.A.</b> .....	<b>11640</b>	<b>SOMA Lux SPV S.à.r.l.</b> .....	<b>11641</b>
<b>GP Worldwide Investments (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>11663</b>	<b>Square Holdings S.à.r.l.</b> .....	<b>11662</b>
<b>Greengage S.A.</b> .....	<b>11633</b>	<b>Steinebach Tankanlagen- und Behälterbau</b> .....	<b>11658</b>
<b>Immojet S.A.</b> .....	<b>11663</b>	<b>SWC International S.A.</b> .....	<b>11623</b>
<b>ING PFCEE Soparfi A S.à r.l.</b> .....	<b>11639</b>	<b>Tekneco International Holding S.A.</b> .....	<b>11625</b>
<b>Interclean Luxembourg S.A.</b> .....	<b>11663</b>	<b>Tri Investments European Residential Pro- perty Fund (EU member) S. à r.l.</b> .....	<b>11660</b>
<b>International Assets Finance S.à r. l.</b> .....	<b>11626</b>	<b>Vitanime Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>11659</b>
<b>International Automotive &amp; Transporta- tion S.A.</b> .....	<b>11661</b>	<b>WRH Leeds S.à.r.l.</b> .....	<b>11661</b>
<b>Irman International Holding S.A.</b> .....	<b>11624</b>	<b>Zaffiro S.A., société de gestion de patri- moine familial</b> .....	<b>11629</b>
		<b>ZIM Iberia Maritime Company S.à r.l.</b> .....	<b>11622</b>

## Participations Sanitaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 144.006.

### STATUTS

L'an deux mille huit, le onze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. La société de droit "TIE-TIE COMPANY INC.", ayant son siège social à Panamy-City, République de Panama, ici représentée par son Directeur Monsieur Willem VAN CAUTER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Strassen.

2. Monsieur Willem VAN CAUTER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Strassen.

Les comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de "PARTICIPATIONS SANITAIRE S.A."

Le siège social est fixé à Strassen. Il pourra être transféré dans toute autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transférer provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 310 (trois cent dix) actions au porteur sans désignation de valeur nominale.

**Art. 4.** Les actions sont au porteur, sauf celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 15 heures à Strassen au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales comme modifiée et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et Libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) TIE TIE COMPANY INC, préqualifié . . . . .	309 actions
2) Monsieur Willem VAN CAUTER, préqualifié . . . . .	1 action
Total: . . . . .	310 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg pour la première fois le 1<sup>er</sup> juin 2009.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trois mille Euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Monsieur Jérémy STEFFEN, comptable, né le 14 mai 1985 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.
  - Madame Galina ROKOSUIEVA, comptable, née le 4 janvier 1960 à Belojarsk (Russie), ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.
  - Madame Marie Immacolata FLORANGE, comptable, née le 28 août 1965 à Moyeuve-Grand (France), ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

3) Est appelé à la fonction de commissaire:

VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S A.R.L., ayant son siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

5) Le siège social est fixé au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: W. VAN CAUTER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2008 Relation: LAC/2008/50788 Reçu à 0,5 %: cent cinquante cinq euros (155,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 DEC. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009009311/211/120.

(090007228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

**Luxopart Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 50.304.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire de la société Luxopart Holding S.A. en date du 8 décembre 2008 que: suite à la démission de Roland Beunis, le Conseil d'Administration a procédé à son remplacement par cooptation, son mandat se terminant le 8 décembre 2008 en nommant:

- Antoine Bruneau, administrateur de société, avec adresse professionnelle à:  
48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009009458/635/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02971. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

**Sky Broadband S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 118.641.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société en date du 20 novembre 2008*

Les actionnaires de la Société ont pris acte de la nomination de Deloitte S.A., Société Anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, L-2220 et enregistrée auprès du Registre du Commercés et des Sociétés de Luxembourg sous numéro d'immatriculation B 67.895, en tant de réviseurs d'entreprises pour une durée déterminée d'un an. Leur mandat en tant que réviseur d'entreprises durera jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui approuvera les comptes annuels de la Société pour l'année financière prenant fin le 30 juin 2008.

POUR EXTRAIT ET PUBLICATION

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009009466/8031/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01569. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

**Jacinthe Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 101.680.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire de la société Jacinthe Holding S.A. en date du 8 décembre 2008 que:  
suite à la démission de Roland Beunis, le Conseil d'Administration a procédé à son remplacement par cooptation, son mandat se terminant le 8 décembre 2008 en nommant:

- Antoine Bruneau, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à:  
48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009009456/635/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02969. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(090007345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

**Fibaco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 22.178.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire de la société Fibaco S.A. en date du 8 décembre 2008 que:  
suite à la démission de Roland Beunis, le Conseil d'Administration a procédé à son remplacement par cooptation, son mandat se terminant le 8 décembre 2008 en nommant:

- Antoine Bruneau, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à:  
48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009009454/635/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02966. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(090007339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

**Facette S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 42.272.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire de la société Facette S.A. en date du 8 décembre 2008 que:  
suite à la démission de Roland Beunis, le Conseil d'Administration a procédé à son remplacement par cooptation, son mandat se terminant le 8 décembre 2008 en nommant:

- Antoine Bruneau, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à:  
48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009009453/635/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02965. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(090007332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

**Largo Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 31.323.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire de la société Largo Holdings S.A. en date du 8 décembre 2008 que:  
suite à la démission de Roland Beunis, le Conseil d'Administration a procédé à son remplacement par cooptation, son mandat se terminant le 8 décembre 2008 en nommant:

- Antoine Bruneau, administrateur de société, avec adresse professionnelle à:  
48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Signatures  
Administrateurs

Référence de publication: 2009009457/635/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02970. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

---

**ZIM Iberia Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 134.677.

—  
*Extrait des résolutions prises par la gérante unique de la société en date du 2 décembre 2008*

La gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour ZIM IBERIA MARITIME COMPANY S.à r.l.  
Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2009009562/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03922. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

---

**Mandalay S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 101.678.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration de la société Mandalay S.A., SPF en date du 8 décembre 2008 que:

suite à la démission de Roland Beunis, le Conseil d'Administration a procédé à son remplacement par cooptation, son mandat se terminant le 8 décembre 2008 en nommant:

- Antoine Bruneau, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à:  
48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Signatures  
Administrateurs

Référence de publication: 2009009438/635/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02886. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

---

**SWC International S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.015.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 novembre 2008*

1. La liquidation de la société SWC INTERNATIONAL S.A. (en liquidation) est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans moins.

Pour extrait sincère et conforme

FIN-CONTROLE S.A

Signatures

*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2009009581/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03126. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090007741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

---

**Share Nominees Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 115.226.

—  
NOTIFICATION

Il résulte des résolutions des administrateurs en date du 10 Novembre 2008 de la société Share Nominees S.A. la décision suivante:

1. Le siège social est transféré du 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg au 95 Grand Rue L-1661 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Share Nominees Spf S.A.

Frank Welman

*Administrateur*

Référence de publication: 2009009577/683/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02086. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090007673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

---

**Edimo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 67.433.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 novembre 2007 sur l'exercice 2006*

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2013:

Monsieur Fischer Frank, administrateur, avec adresse professionnelle à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg

Monsieur Marc Huberty, administrateur, avec adresse professionnelle à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg

Monsieur Marc Wagner, administrateur, avec adresse professionnelle à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2009009601/752/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02380. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090007550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

---

**Maison Charles Esser S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 177, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 53.434.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009009636/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03376. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090007709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

---

**Exess Europe S.A., Société Anonyme,  
(anc. Exess Développement Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R.C.S. Luxembourg B 84.946.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janv 2009.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009009639/1091/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03389. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090007708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

---

**Lumarcan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 105.470.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER

*Notaire*

Référence de publication: 2009009632/239/12.

(090007547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

---

**Irman Lux S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. Irman International Holding S.A.).**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.  
R.C.S. Luxembourg B 80.596.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
LUXEMBOURG, le 15/01/09.

*Signatures.*

Référence de publication: 2009009774/1921/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02867. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090007607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

---

**Exclusive Homes, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 57.047.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/01/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos &amp; Associés, Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009009775/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02438. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

**Entropia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 94.081.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/01/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos &amp; Associés, Sàrl Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009009773/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02436. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

**Tekneco International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 49.495.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 15/01/09.

Signatures.

Référence de publication: 2009009771/1921/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00220. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

**Skorpio Capital Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 134.927.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 15/01/09.

Signatures.

Référence de publication: 2009009794/1921/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00218. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

**New Enterprises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 44.050.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009009800/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01545. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

---

**Bureau Comptable Faber & Weis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3320 Berchem, 37, rue de Bettembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 74.548.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.01.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009009799/3038/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11053. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

---

**International Assets Finance S.à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 112.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Euro-Suisse Audit (Luxembourg)

Patrick ROCHAS

Référence de publication: 2009009798/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05726. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

---

**Chamelle S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 65.069.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.01.09.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009009796/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03452. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

---

**Care Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.005.

---

**STATUTS**

L'an deux mille huit, le onze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. La société de droit "TIE-TIE COMPANY INC.", ayant son siège social à Panama-City, République de Panama, ici représentée par son Directeur Monsieur Willem VAN CAUTER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Strassen.

2. Monsieur Willem VAN CAUTER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Strassen.

Les comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de "CARE HOLDING S.A."

Le siège social est fixé à Strassen. Il pourra être transféré dans toute autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transférer provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 310 (trois cent dix) actions au porteur sans désignation de valeur nominale.

**Art. 4.** Les actions sont au porteur, sauf celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 15 heures 30 à Strassen au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales comme modifiée et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et Libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) TIE TIE COMPANY INC, préqualifié . . . . .	309 actions
2) Monsieur Willem VAN CAUTER, préqualifié . . . . .	<u>1 action</u>
Total: . . . . .	310 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg pour la première fois le 1<sup>er</sup> juin 2009.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trois mille Euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Monsieur Jérémy STEFFEN, comptable, né le 14 mai 1985 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.
  - Madame Galina ROKOSUIEVA, comptable, née le 4 janvier 1960 à Belojarsk (Russie), ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.
  - Madame Marie Immacolata FLORANGE, comptable, née le 28 août 1965 à Moyeuve-Grand (France), ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

3) Est appelée à la fonction de commissaire:

VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.A.R.L., ayant son siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

5) Le siège social est fixé au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: W. VAN CAUTER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50789. Reçu à 0,5 %: cent cinquante cinq euros (155,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial de Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 DEC. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009009313/211/121.

(090007220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

**Coco S.e c.s., Société en Commandite simple,**  
**(anc. ColInvestment Beteiligungsmanagement Luxembourg S.à r.l. & Cie Coco S.e c.s.).**

**Capital social: EUR 1.601,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 143.512.

Die Gesellschaft Coco S.e.c.s., mit Sitz in 140, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg wurde am 16. Dezember 2008 unter dem Namen ColInvestment Beteiligungsmangement Luxembourg S.à r.l & Cie Coco S.e.c.s. gegründet.

Mit Aktionärs-Beschluss vom 22. Dezember 2008 wurde beschlossen, den Namen in Coco S.e.c.s. umzuändern.

Im Auftrag Claudia Schiff  
Managerin

Référence de publication: 2009009495/9326/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04913. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

**Zaffiro S.A., société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 41.290.

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «ZAFFIRO S.A., société de gestion de patrimoine familial» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 41290, constituée suivant acte notarié en date du 28 août 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 592 du 14 décembre 1992. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 741 du 27 mars 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Catherine DAY-ROYEMANS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sarah BRAVETTI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- 1.- Dissolution et mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

«GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 83, Pafbruch, L-8308 Capellen.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. DAY-ROYEMANS, C. COULONR-RACOT, S. BRAVETTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 janvier 2009. Relation: EAC/2009/177. Reçu douze Euros (12.- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Belvaux, le 13 JAN. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009009350/239/58.

(090007731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

**AMCI Worldwide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.094.

Résultant du contrat de vente et d'achat d'actions en date du 23 décembre 2008, les actionnaires actuels, Hans J. Mende et Fritz R. Kundrun, qui détiennent la totalité des actions (20.000 actions ordinaires), vendent la totalité de leurs actions à AMCI Worldwide Limited, avec siège social à 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman, KYI-9002, Cayman Islands. Luxembourg, le 29 décembre 2008. Bert Seerden.

Référence de publication: 2009009566/751/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02392. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090007976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

**J.B. Steels & Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 144.031.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den neunzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, im Amtssitz zu Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Johannes Jürgen BEESEN, Privatbeamter, wohnhaft in Arnold Mock Strasse 42, D-47807 Krefeld, Deutschland, hier vertreten durch Serge ATLAN, Direktor, wohnhaft in L-2172 Luxembourg, 5 rue Alphonse München, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Vorerwähnte Vollmacht, nach «ne varietur» Paraphieren durch den Komparenten und den amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er als alleiniger Anteilseigner oder mit zukünftigen Anteilseignern zu gründen beabsichtigt, wie folgt festlegt:

**Art. 1.** Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Finanz-, Industrie-, oder Handelsunternehmen. Die Gesellschaft kann aller Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern. Darüberhinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann den Gesellschaften an denen sie direkt beteiligt ist jede Art von Unterstützung gewähren sei es durch Darlehen, Garantien, Vorschüsse oder sonstwie. Die Gesellschaft wird generell alle zur Wahrung ihrer Rechte und ihres Gesellschaftszweckes gebotenen finanzielle, kommerziellen und technischen Handlungen vornehmen, ohne jedoch dem spezifischen Steuerstatut nach dem Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften zu unterliegen.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Der Name der Gesellschaft ist „J.B. STEELS & SERVICES; S.à r.l.“

**Art. 5.** Der Gesellschaftssitz ist in Luxemburg. Er kann an jeden anderen Ort im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend vierhundert Euro (EUR 12.400.-) eingeteilt in hundert vierundzwanzig (124) Anteile mit einem Nennwert von hundert Euro (EUR 100.-) pro Anteil.

**Art. 7.** Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

**Art. 8.** Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

**Art. 9.** Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar. Die Abtretung an Nichtgesellschafter unterliegt der Zustimmung von mindestens fünfundsiebzig Prozent des Aktienkapitals. Im Falle des Todes eines Gesellschafter unterliegt die Abtretung an Nichtgesellschafter der Zustimmung von mindestens fünfundsiebzig Prozent des Aktienkapitals der überlebenden Gesellschaftern. In jedem Fall haben die verbleibenden Gesellschafter ein Vorkaufsrecht, welches sie binnen dreissig Tagen nach Ablehnung des Verkaufs an einen Nichtgesellschafter ausüben müssen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschaftern.

**Art. 11.** Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern verwaltet welche keine Gesellschafter sein müssen und welche von der Generalversammlung bestimmt werden.

Gegenüber Drittpersonen haben die Geschäftsführer die weitestgehenden Befugnisse um im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Sollte ein Geschäftsführer zeitweise verhindert sein, kann die Gesellschaft durch den alleinigen Anteilseigner geführt werden. Falls es mehrere Anteilseigner gibt, können diese die Gesellschaft gemeinsam vertreten.

**Art. 13.** Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

**Art. 14.** Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen. Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

**Art. 15.** Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von mehr als der Hälfte der Anteilseigner akzeptiert wurden. Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Anteilseigner gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Tag des Monats Januar und endet am letzten Tag des Monats Januar eines jeden Dezember.

**Art. 17.** Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Januar wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

**Art. 18.** Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

**Art. 19.** Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 20.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

**Art. 21.** Solange ein Gesellschafter alle Anteile hält, besteht die Gesellschaft als Einpersonengesellschaft, gemäß Artikel 179 (2) des Gesellschaftsgesetzes. In diesem Falle sind unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 des Gesetzes anwendbar.

**Art. 22.** Alles was nicht durch gegenwärtige Satzung festgelegt ist, unterliegt der bestehenden Gesetzgebung.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am letzten Tag des Monats Dezember 2009.

#### *Zeichnung*

Die hundert vierundzwanzig (124) Anteile wurden vom Herrn Johannes Jürgen BEESEN, vorgenannt, gezeichnet und eingezahlt zu ihrem vollen Wert in Höhe von zwölftausend vierhundert Euro (EUR 12.400.-) durch Bareinlage, worüber dem amtierenden Notar der Nachweis erbracht wurde.

#### *Erklärung*

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die Bestimmungen von Artikel 18 des Gesellschaftsgesetzes erfüllt wurden.

#### *Kosten*

Die Kosten und Lasten, welche der Gesellschaft anlässlich ihrer Gründung entstehen, werden geschätzt auf zwei tausend euros.

#### *Beschlüsse des einzigen Gesellschafters*

Sofort nach Gründung der Gesellschaft, hat der einzige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Zum Geschäftsführer mit den in Artikel 12 der Gesellschaftssatzung erwähnten Befugnissen wird ernannt:

Herr Johannes Jürgen BEESEN, Privatbeamter, wohnhaft in Arnold Mock Strasse 42, D-47807 Krefeld, Deutschland, Die Geschäftsführer können die Gesellschaft durch ihre Einzelunterschrift rechtlich verpflichten.

Die Geschäftsführer können Bevollmächtigte ernennen, ihre Vollmachten und Befugnisse festlegen und sie abberufen.

Das Mandat der Geschäftsführer endet anlässlich der Generalversammlung welche über das erste Geschäftsjahr beschließt. Sie können wiedergewählt werden.

2.- Der Sitz der Gesellschaft ist 171, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

Worüber Urkunde, aufgenommen und abgeschlossen in Luxemburg. Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparanten, unterzeichnete derselbe mit Uns, Notar die gegenwärtige Urkunde,

Signé: S. ATLAN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2008. Relation: LAC/2008/51953. Reçu à 0,5 %: soixante deux euros (62,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 Jan. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009009310/211/105.

(090007811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

---

**Greengage S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 63.369.

—  
*Extrait du conseil d'administration du 3 décembre 2008*

Après délibération, le Conseil d'administration décide de coopter Madame Sylviane COURTOIS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Maurice HOUSSA, démissionnaire.

Le nouvel administrateur ainsi nommé terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Cette décision est prise à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

*Administrateur*

Référence de publication: 2009009555/636/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11502. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

---

**Decennium Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 101.679.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration de la société Decennium Investments S.A. en date du 8 décembre 2008 que:

suite à la démission de Roland Beunis, le Conseil d'Administration a procédé à son remplacement par cooptation, son mandat se terminant le 8 décembre 2008 en nommant:

- Antoine Bruneau, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à:

48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

*Administrateurs*

Référence de publication: 2009009442/635/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02881. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

---

**Jean Gilson & Associés S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9167 Mertzig, 23, Wechen.

R.C.S. Luxembourg B 144.053.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Rambrouch,

Ont comparu:

1.- Monsieur Claude JANS, entrepreneur, demeurant à L-9651 Eschweiler/Wiltz, 9, rue Tom,

2.- La société anonyme MSJCG PARTICIPATIONS S.A. avec siège social à L.9651 Eschweiler/Wiltz, 4, rue Tom ici valablement représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Claude JANS, prénommé.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "JEAN GILSON & ASSOCIES S.A."

La société aura son siège social dans la Commune de Mertzig.

Le siège social pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des actionnaires, réunis en assemblée générale.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 2.** La société a pour objet:

- Vente et pose de monuments funéraires,
- Exécution de travaux de façade, de marbrerie, de granitage et de fossoyage avec les fournitures y relatives, ainsi que toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles de favoriser l'exploitation et le développement de la société.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (Eur 32.000.-) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent (100.-) euros par action.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de son détenteur, sauf dispositions contraires de la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix présentes.

Suivant les conditions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

**Art. 7.** L'assemblée générale des actionnaires fixe les pouvoirs de signature.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme de six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix, sauf restrictions prévues par la loi. Les titres et parts bénéficiaires qui peuvent être créés ne donnent pas droit à la participation au vote.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le 2<sup>ième</sup> vendredi du mois de mai à 11 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale ordinaire sera tenue en 2009.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. MSJCG PARTICIPATIONS S.A, cinquante actions . . . . .	50
2. Monsieur Claude JANS, préqualifié, cinquante actions . . . . .	50
Total: cent actions . . . . .	100

Le capital social a été entièrement libéré de sorte qu'il se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à mille quatre cents euros (€ 1.400.-)

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants qualifiés ci-avant représentant l'intégralité du capital social souscrit se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Claude JANS, entrepreneur, demeurant à L-9651 Eschweiler/Wiltz, 9, rue Tom,
- Monsieur Marc JANS, employé privé, demeurant à L-9651 Eschweiler/Wiltz, 9, rue Tom,
- Monsieur Jean-Marie DILLMANN, employé privé, demeurant à L-9291 Diekirch, 6, Walebrouch,

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

- la société EWA REVISION S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 38 937, avec siège social à L-9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy

3.- Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-9167 Mertzig, 23, Wechen.

4.- Les pouvoirs de signatures sont fixés comme suit:

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances, par la seule signature de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur délégué et d'un administrateur

*Réunion du conseil d'administration*

Les membres du Conseil d'Administration se sont ensuite réunis et ont décidés à l'unanimité de nommer Monsieur Claude JANS, qualifié ci-avant administrateur-délégué de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jans, GRETHEN

Enregistré à Redange/Attert, le 23 décembre 2008. Relation: RED/2008/1559. Reçu cent soixante euros 32.000,00 € à 0,50% = 160,00 €

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 7 janvier 2009.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2009010010/240/98.

(090008268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

**Aerodynamics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6719 Grevenmacher, 6, rue du Centenaire.

R.C.S. Luxembourg B 102.118.

In the year two thousand eight, on the thirtieth of December

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under-signed.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of AERODYNAMICS S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of Maître Gérard LECUIT, notary public residing in Luxembourg, on July 23<sup>rd</sup>, 2004, published in the Mémorial, Recueil C no. 1020 of October 13<sup>rd</sup> 2004.

The meeting was opened by Mister Geoffrey HUPKENS, private employee in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, being in the chair and representing all the shareholders by means of proxies. Mrs Isabel DIAS is nominated secretary and Mrs Corinne PETIT is elected scrutineer.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Transfer of the registered office of the Company;
2. Management of the Company by one Director;

3. Amendment of article 1 third paragraph and articles 7, 8, 9 and 10 of the Articles of Incorporation of the Company;
4. Resignation of Directors;
5. Miscellaneous.

II. The shareholder present or represented, the proxy holder of the represented shareholder and the number of its shares is shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholder, the proxy holder of the represented shareholder, and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxy of the represented shareholder will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

*First resolution*

The general meeting decides to transfer the registered office of the Company from 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg to 6, rue du Centenaire, L-6719 Grevenmacher with immediate effect.

*Second resolution*

In compliance with the law of 10th August 1915 as amended and in case of sole shareholder, the general meeting decides to insert the possibility to manage the Company with one director and to update the Articles of Association to take into account the said modification.

*Third resolution*

Pursuant to the previous resolution, the General Meeting resolves to amend Article 1, third paragraph, and Article 7, 8, 9 and 10 of the Article of Incorporation as follows:

" **Art. 1.** The registered office of the corporation is established in the municipality of Grevenmacher.

**Art. 7.** "In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the law of 10 August 1915 as amended. The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election."

**Art. 8.** The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities. The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage. All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone. Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

**Art. 9.** The Board of Directors or the Sole Director is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the corporation and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorized by unanimous consent of the directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

The Board of Directors may delegate with unanimous vote its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

**Art. 10.** Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power. "

#### *Fourth resolution*

The General meeting accepts the resignations of Mr. Christophe DAVEZAC and Mr. Eddy DOME as directors of the Company with immediate effect and grants them full discharge for the execution of their mandate up to today's date.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand two hundred euros (EUR 1.200.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing party, the said party signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the German translation:**

Im Jahr zweitausendundacht am dreissigsten Dezember,

fand in Gegenwart des unterzeichneten Notars, Maître Martine SCHAEFFER, Notar mit Wohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

eine außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre von AERODYNAMICS S.A. statt, eine Aktiengesellschaft (société anonyme) mit eingetragenem Sitz in Luxemburg, errichtet am 23. Juli 2004 mit Urkunde von Maître Gérard LECUIT, Notar mit Wohnsitz in Luxemburg, bekannt gemacht im Mémorial, Recueil C Nr. 1020 vom 13. Oktober 2004.

Die Sitzung wurde eröffnet durch Herr Geoffrey HUPKENS, Privatangestellter in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, als Vorsitzender, der alle Aktionäre aufgrund einer Vollmacht vertritt. Er nennt Frau Isabel DIAS als Sekretärin und Frau Corinne PETIT wird als Schriftführerin gewählt.

Der Vorsitzende erklärte und bat den Notar zu erklären, dass:

I. die Tagesordnung der Sitzung folgendermaßen lautet:

#### *Tagesordnung*

1. Verlegung des eingetragenen Sitzes der Gesellschaft;
2. Leitung des Unternehmens durch einen Director;
3. Änderung von Artikel 1 Absatz 3 sowie der Artikel 7, 8, 9 und 10 der Satzung der Gesellschaft;
4. Rücktritt von Directors;
5. Verschiedenes.

II. Der anwesende bzw. vertretene Aktionär, der Bevollmächtigte des vertretenen Aktionärs und die Zahl seiner Anteile sind der Anwesenheitsliste zu entnehmen; diese vom Aktionär, vom Bevollmächtigten des vertretenen Aktionärs und vom unterzeichneten Notar unterzeichnete Anwesenheitsliste verbleiben als Anhang zu vorliegender Urkunde.

Die Vollmacht des vertretenen Aktionärs verbleibt ebenfalls als Anhang zu vorliegender Urkunde.

III. Wie aus der genannten Anwesenheitsliste hervorgeht, sind alle in Umlauf befindlichen Aktien bei dieser Hauptversammlung anwesend oder vertreten, so dass die Versammlung im Hinblick auf alle Tagesordnungspunkte beschlussfähig ist.

Nachdem die vorstehenden Ausführungen von der Versammlung genehmigt wurden, fasste die Versammlung einstimmig folgenden Beschluss:

*Erster Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt die Verlegung des eingetragenen Sitzes der Gesellschaft von 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxemburg an die Anschrift 6, rue du Centenaire, L-6719 Grevenmacher mit sofortiger Wirkung.

*Zweiter Beschluss*

In Übereinstimmung mit dem Gesetz vom 10. August 1915 in der geänderten Fassung und im Fall eines Alleinaktionärs beschließt die Hauptversammlung die Aufnahme der Möglichkeit, das Unternehmen mit einem einzigen Director zu führen, und die Aktualisierung der Satzung, um dieser Änderung Rechnung zu tragen.

*Dritter Beschluss*

Gemäß dem vorhergehenden Beschluss beschließt die Hauptversammlung die Änderung von Artikel 1 Absatz 3 sowie der Artikel 7, 8, 9 und 10 der Satzung wie folgt:

" **Art. 1.** Der eingetragene Sitz der Aktiengesellschaft wird in Grevenmacher errichtet.

**Art. 7.** Im Fall mehrerer Aktionäre muss die Gesellschaft durch ein Board of Directors, bestehend aus mindestens drei Mitgliedern (jedes ein "Director"), geführt werden, bei denen es sich nicht unbedingt um Aktionäre handeln muss.

Falls das Unternehmen von einem Alleinaktionär errichtet oder falls anlässlich einer Hauptversammlung der Aktionäre festgestellt wird, dass nur noch ein einziger Aktionär der Gesellschaft verbleibt, muss diese bis zur nächsten ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre, bei der bekannt gegeben wird, dass mehr als ein Aktionär vorhanden sind, von einem Board of Directors, bestehend aus einem Director (der "alleinige Director"), oder von mindestens drei Directors geführt werden. Eine juristische Person kann Mitglied des Board of Directors oder der alleinige Director der Gesellschaft sein. In einem solchen Fall bestellt das Board of Directors bzw. der alleinige Director seinen gesetzlichen Vertreter bzw. bestätigt dessen Bestellung nach Maßgabe des Gesetzes vom 10. August 1915 in seiner geänderten Fassung. Die Directors bzw. der alleinige Director werden von der Hauptversammlung der Aktionäre für einen Zeitraum von höchstens sechs Jahren bestellt und sind wiederwählbar. Sie können jederzeit durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre abberufen werden. Sie bleiben so lange im Amt, bis ihre Nachfolger bestellt worden sind. Für den Fall, dass ein Director ohne Angaben zur Dauer seines Mandats gewählt wird, gilt er als für einen Zeitraum von sechs Jahren ab dem Zeitpunkt seiner Wahl gewählt.

Im Fall eines frei gewordenen Sitzes im Board of Directors aus Gründen des Ablebens, der Versetzung in den Ruhestand u. a. können die verbleibenden, auf diese Weise bestellten Directors zusammentreten und durch Mehrheitsbeschluss einen Director zur Besetzung dieses frei gewordenen Sitzes bis zur nächsten Hauptversammlung der Aktionäre wählen, die um Bestätigung dieser Wahl gebeten wird."

**Art. 8.** Das Board of Directors wählt einen Vorsitzenden (der "Vorsitzende") aus den Reihen seiner Mitglieder. Der erste Vorsitzende kann von der ersten Hauptversammlung der Aktionäre bestellt werden. Falls der Vorsitzende an der Teilnahme verhindert ist, wird er durch einen Director vertreten, der zu diesem Zweck aus den Reihen der an der Sitzung teilnehmenden Directors gewählt wird.

Die Sitzungen des Board of Directors werden vom Vorsitzenden bzw. von einem Director einberufen. Falls alle Directors anwesend oder vertreten sind, können sie auf alle Anforderungen und Formalitäten in Bezug auf die Einberufung verzichten. Das Board of Directors kann nur dann rechtswirksam zusammentreten und ist beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend ist oder durch Vollmachten vertreten wird. Jeder Director kann auf einer Sitzung des Board of Directors tätig werden, indem er schriftlich einen anderen Director zu seinem Bevollmächtigten bestellt. Ein Director kann einen anderen Director auch telefonisch zu seinem Bevollmächtigten bestellen und dies später schriftlich bestätigen. Für alle Beschlussfassungen des Board of Directors ist eine einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen erforderlich. Bei Abstimmungen ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend. Die Verwendung von Videokonferenzmaterial und von Telefonkonferenzen ist zulässig, sofern jeder teilnehmende Director in der Lage ist, zu hören und von allen anderen teilnehmenden Directors, welche diese Technologie nutzen, gehört zu werden, ferner, sofern er für anwesend erachtet wird und per Video oder per Telefon abstimmen darf. Beschlussfassungen des Board of Directors im Umlaufverfahren gelten als rechtswirksam, wenn sie schriftlich genehmigt und von allen Directors persönlich unterzeichnet werden (résolution circulaire). Eine solche Genehmigung kann per Fax oder per E-Mail als ein einziges Dokument oder als mehrere getrennte Unterlagen verschickt werden. Diese Beschlüsse haben dieselbe Wirkung und Gültigkeit wie die auf den ordnungsgemäß einberufenen Sitzungen der Directors gefassten Beschlüsse. Als Datum dieser Beschlüsse gilt das Datum der letzten Unterschrift.

Die Stimmabgabe kann aber auch anderweitig erfolgen, z. B. per Fax, E-Mail oder Telefon, sofern im letztgenannten Fall die Stimme schriftlich bestätigt wird.

Das Protokoll einer Sitzung des Board of Directors wird von allen bei der Sitzung anwesenden Directors unterzeichnet. Auszüge werden vom Vorsitzenden des Board of Directors oder von zwei Directors bestätigt.

**Art. 9.** Das Board of Directors bzw. der alleinige Director wird mit möglichst umfassenden Befugnissen versehen, um alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen in Übereinstimmung mit den Zwecken der Aktiengesellschaft auszuüben

Alle nicht ausdrücklich per Gesetz oder in dieser Satzung der Hauptversammlung der Aktionäre vorbehaltenen Befugnisse fallen in den Zuständigkeitsbereich des Board of Directors. So ist das Board insbesondere befugt, Wertpapiere, Forderungen und andere Vermögenswerte jeder Art zu erwerben, Schuldverschreibungen und Schuldscheine auszugeben, Darlehen aufzunehmen, Sicherungsrechte an den Vermögenswerten der Aktiengesellschaft zu bestellen und Zins- und Währungsabkommen zu unerzeichnen, sofern die Directors diesen Maßnahmen einstimmig zugestimmt haben. Das Board of Directors kann entsprechend den einschlägigen gesetzlichen Anforderungen Abschlagsdividenden ausschütten.

Das Board of Directors kann einstimmig den Beschluss fassen, seine Befugnisse zur Führung des Tagesgeschäfts der Gesellschaft auf einen oder mehrere Directors zu übertragen, der/die geschäftsführende(r) Direktor(en) genannt wird/werden.

Es kann außerdem die Führung der gesamten Geschäfte der Aktiengesellschaft bzw. eines bestimmten Geschäftszweigs einem oder mehreren Geschäftsführern übertragen und einem oder mehreren Bevollmächtigten, die aus den Reihen der eigenen Mitglieder ausgewählt werden können, unabhängig davon, ob sie Aktionäre sind oder nicht, bestimmte Befugnisse für bestimmte Angelegenheiten übertragen.

**Art. 10.** Gegenüber Dritten ist das Unternehmen im Fall eines alleinigen Directors unter allen Umständen durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Directors bzw. bei mehreren Directors durch die Unterschriften von zwei beliebigen Directors zusammen oder durch die alleinige Unterschrift einer beliebigen Person gebunden, welcher das Board of Directors oder der alleinige Director des Unternehmens Unterzeichnungsvollmacht erteilt hat, allerdings nur innerhalb dieser Vollmacht."

#### Vierter Beschluss

Die Hauptversammlung erkennt den Rücktritt von Herrn Christophe DAVEZAC und Herrn Eddy DOME als Directors des Unternehmens mit unmittelbarer Wirkung an und erteilt ihnen vollständige Entlastung von der Ausübung ihres Mandats bis zum heutigen Tag.

#### Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Auslagen, Vergütungen oder Ausgaben in welcher Form auch immer, die der Gesellschaft entstehen oder zu denen sie aufgrund ihrer Organisation verpflichtet ist, betragen rund eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200.-).

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der vorstehend genannten erschienenen Partei die vorliegende Urkunde in englischer Sprache abgefasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Wunsch dieser erschienenen Partei ist im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Fassung maßgebend.

WORÜBER wurde die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg zu dem zu Beginn dieses Schriftstücks genannten Datum errichtet.

Nach Verlesung der Urkunde an die erschienene Partei hat die genannte Partei zusammen mit dem Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Signé: G. Hupkens, I. Dias, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2009. LAC/2009/284. Reçu douze euros (12.- €)

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009009321/5770/228.

(090007322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

### **ING PFCEE Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.559.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ING PFCEE Soparfi A S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009009716/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02425. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

---

**Euro-Zone Office Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 104.157.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire de la société Euro-Zone Office Investments S.A. en date du 8 décembre 2008 que: suite à la démission de Roland Beunis, le Conseil d'Administration a procédé à son remplacement par cooptation, son mandat se terminant le 8 décembre 2008 en nommant:

- Antoine Bruneau, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à:  
48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009009452/635/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02963. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

---

**Glycine Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 101.677.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire de la société Glycine Holding S.A. en date du 8 décembre 2008 que: suite à la démission de Roland Beunis, le Conseil d'Administration a procédé à son remplacement par cooptation, son mandat se terminant le 8 décembre 2008 en nommant:

- Antoine Bruneau, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à:  
48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009009455/635/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02967. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

---

**Priwotag S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 113.801.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire de la société Priwotag S.A. en date du 8 décembre 2008 que: suite à la démission de Roland Beunis, le Conseil d'Administration a procédé à son remplacement par cooptation, son mandat se terminant le 8 décembre 2008 en nommant:

- Antoine Bruneau, administrateur de société, avec adresse professionnelle à:  
48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009009459/635/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02972. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

**I.T.I.C. -International Technologies Investments Company Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 95.770.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 18 décembre 2008 que l'assemblée a pris note du changement de dénomination sociale du commissaire aux comptes de Stenham Sàrl en SG Services Sàrl.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009009615/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01429. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

**SOMA Lux SPV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 137.564.

In the year two thousand and eight, the twenty-fourth day of December, before Us, Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole partner of SOMA Lux SPV S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.564 (the Company). The Company has been incorporated on March 14, 2008 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1069 of April 30, 2008.

Apollo Special Opportunities Managed Account, L.P., a Delaware limited partnership, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, with registration number 4292910 (the Sole Partner),

hereby represented by Mrs. Isabel Dias, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York on December 23, 2008,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Partner has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Partner holds all the class A ordinary shares and class A preferred equity stock certificates in the corporate capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Conversion of the Company's functional currency from EUR (Euro) into GBP (Pound Sterling) so as to fix the Company's corporate capital in an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 6,250 (six thousand two hundred fifty) class A ordinary shares and 6,250 (six thousand two hundred fifty) class A preferred equity stock certificates, having a par value of EUR 1.- (one Euro) each to GBP 11,750.- (eleven thousand seven hundred fifty Pound Sterling) represented by 6,250 (six thousand two hundred fifty) class A ordinary shares (the Class A Ordinary Shares) and 6,250 (six thousand two hundred fifty) class A preferred equity stock certificates (the Class A PESC's), having a par value of GBP 0.94.- (ninety-four pence) each, pursuant to the official exchange rate published by the ECB on December 23, 2008 between Euro and GBP: EUR 1 = GBP 0.94 (rounded down to two decimals);

2. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of GBP 750.- (seven hundred fifty Pound Sterling) in order to bring the corporate capital of the Company from GBP 11,750.- (eleven thousand seven hundred fifty Pound Sterling), represented by 6,250 (six thousand two hundred fifty) Class A Ordinary Shares and 6,250 (six thousand two

hundred fifty) Class A PESCs, having a par value of GBP 0.94.- (ninety-four pence) each to GBP 12,500.- (twelve thousand five hundred Pound Sterling) and increase of the par value of the Class A Ordinary Shares and Class A PESCs to GBP 1.- (one Pound Sterling) each ;

3. Acknowledgement that the corporate capital of the Company set at GBP 12,500.- (twelve thousand five hundred Pound Sterling) is represented by 6,250 (six thousand two hundred fifty) Class A Ordinary Shares and 6,250 (six thousand two hundred fifty) Class A PESCs, having a par value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each;

4. Subscription to and payment of the corporate capital increase specified in item 2. above;

5. Amendment to the articles 5.1, 5.3, 5.4 and 17.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect changes adopted under items 1. and 2. above;

6. Amendment to articles 16.2, 16.3, 17.3, 18 and 19.3 of the Articles in order to fix certain errors and inconsistencies with regards to the provisions related to the preferred equity stock certificates;

7. Restatement of the Articles; and

8. Amendment to the register of partners and register of PESCs of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant registers of the Company;

9. Miscellaneous.

III. That the Sole Partner has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Partner resolves to convert the Company's functional currency from EUR (Euro) into GBP (Pound Sterling) so as to fix the Company's corporate capital in an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 6,250 (six thousand two hundred fifty) Class A Ordinary Shares and 6,250 (six thousand two hundred fifty) Class A PESCs, having a par value of EUR 1.- (one Euro) each to GBP 11,750.- (eleven thousand seven hundred fifty Pound Sterling) represented by 6,250 (six thousand two hundred fifty) Class A Ordinary Shares and 6,250 (six thousand two hundred fifty) Class A PESCs, having a par value of GBP 0.94.- (ninety-four pence) each, pursuant to the official exchange rate published by the ECB on December 23, 2008 between Euro and GBP: EUR 1 = GBP 0.94 (rounded down to two decimals).

*Second resolution*

The Sole Partner resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of GBP 750.- (seven hundred fifty Pound Sterling) in order to bring the corporate capital of the Company from GBP 11,750.- (eleven thousand seven hundred fifty Pound Sterling), represented by 6,250 (six thousand two hundred fifty) Class A Ordinary Shares and 6,250 (six thousand two hundred fifty) Class A PESCs, having a par value of GBP 0.94 (ninety-four pence) each to GBP 12,500.- (twelve thousand five hundred Pound Sterling) and increase of the par value of the Class A Ordinary Shares and Class A PESCs to GBP 1 (one Pound Sterling) each.

*Third resolution*

The Sole Partner resolves to acknowledge that as a result of the preceding resolution, the corporate capital of the Company is now set at GBP 12,500.- (twelve thousand five hundred Pound Sterling) represented by 6,250 (six thousand two hundred fifty) Class A Ordinary Shares and 6,250 (six thousand two hundred fifty) Class A PESCs, having a par value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each.

*Fourth resolution*

The Sole Partner resolves to accept the subscription and full payment of the increase of the share capital as follows:

*Subscription - Payment*

The Sole Partner hereby declares that it subscribes to the increase of the corporate capital of the Company in the amount of GBP 750 .-(seven hundred fifty Pound Sterling) and it fully pays it up by a contribution in cash in the amount of GBP 750.- (seven hundred fifty Pound Sterling) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage and which shall be allocated to the nominal corporate capital account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Fifth resolution*

The Sole Partner resolves to amend articles 5.1, 5.3, 5.4 and 17.1 in order to reflect the above changes and resolves that such articles shall have the wording as per articles 5.1, 5.3, 5.4 and 17.1 of the seventh resolution below.

*Sixth resolution*

The Sole Partner resolves to amend articles 16.2, 16.3, 17.3, 18 and 19.3 and resolves that such articles shall have the wording as per articles 16.2, 16.3, 17.3, 18 and 19.3 of the seventh resolution below.

*Seventh resolution*

The Sole Partner resolves to restate the Articles in their entirety so that they read as follows: "

**I. Name - Registered office - Object- Duration**

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name SOMA Lux SPV S.à.r.l. (the Company), which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the Company Law) and the law of 22 March 2004 on securitisation (the Securitisation Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, "board of managers" also refers to the sole manager if the Company is managed by a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Partners (as defined in article 18; as used in these Articles, "general meeting of Partners" also refers to the single Partner) of the Company, adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Purpose.**

3.1. The Company may enter into any type of securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and in particular it may acquire or assume, directly or indirectly or through another entity, risks relating to any kind of loans (the Underlying Assets) and to directly or indirectly invest, acquire, hold and dispose of the Underlying Assets along with any supplemental collateral (including but not limited to real estate), related property and collections thereon.

3.2. The Company may issue shares, notes, bonds, debentures and any kind of equity or debt securities whose value or yield depend on the risks relating to the Underlying Assets (including without limitation preferred equity stock certificates). The Company may borrow in any form within the limits of the Securitisation Law.

3.3 The Company may enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to debt and equity securities, other similar instruments, rights or participations in the Underlying Assets.

3.4. The Company may give guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets within the limits of the Securitisation Law.

3.5. The Company may establish one or more Compartments (as defined below) to directly or indirectly invest in, acquire, hold and dispose of one or more Underlying Assets along with any supplemental collateral (including but not limited to real estate), related property and collections thereon.

3.6. The Company may freely dispose of, and assign, its assets on such terms as determined by the board of managers, provided however that where such assets are related to one or more specific Compartments of the Company, such assets may only be assigned on the terms and subject to the conditions set out in resolutions of the board of directors creating such Compartment or Compartments, as such resolutions may be amended from time to time.

3.7. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

3.8. The Company may carry out any commercial or financial transactions which relate directly or indirectly to the foregoing objects.

**Art. 4. Duration.** The duration of the Company is unlimited.

**II. Capital - Ordinary shares - Preferred equity stock certificates****Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500.-) and is represented by six thousand two hundred fifty (6,250) class A ordinary shares, each ordinary share being in registered form and having a par value of one Pound Sterling (GBP 1. -) each (the Class A Ordinary Shares) and six thousand two hundred fifty (6,250) class A preferred equity stock certificates, each class A preferred equity stock certificate being in

registered form and having a par value of one Pound Sterling (GBP 1. -) (the Class A PESC's). All Class A Ordinary Shares and Class A PESC's have been subscribed and are fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or more times by a resolution of the general meeting of Partners of the Company, adopted in the manner required for the amendment of these Articles. In case a Partner holds both ordinary shares and preferred equity certificates, such Partner will count as one Partner of the Company for the quorum requirements set forth by the Company Law. Ordinary shares and/or preferred equity stock certificates issued by the Company may, as set forth in article 7 below, be expressed as being exclusively related to one or more specific Compartments (as defined in article 7 below) of the Company.

5.3. The Company shall maintain a share premium reserve account for the Class A Ordinary Shares (the Class A Ordinary Shares Share Premium Reserve Account) in Pound Sterling (GBP), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Class A Ordinary Shares. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute freely distributable reserves.

5.4. The Company shall maintain a share premium reserve account for the Class A PESC's (the Class A PESC's Share Premium Reserve Account) in Pound Sterling (GBP), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the PESC's. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute freely distributable reserves.

#### **Art. 6. Ordinary Shares and Preferred Equity Stock Certificates.**

6.1. Without prejudice to the provisions of articles 7 and 16 below, each ordinary share as well as each preferred equity stock certificate entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of ordinary shares and preferred equity stock certificates in existence or, in the event the Company has established Compartments, to a fraction of the corporate assets and profits of the Compartment to which they relate, in direct proportion to the number of ordinary shares and preferred equity stock certificates relating to such Compartment.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Ordinary shares are freely transferable among Partners holding ordinary shares or, if there is only one Partner, to third parties. If the Company has more than one Partner, the transfer of ordinary shares to non-holders of ordinary shares is subject to the prior approval of the general meeting of Partners of the Company representing at least three quarters of the share capital of the Company. A transfer of ordinary shares will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Company Law. If the Company has established one or more Compartments (as defined below), this article 6.3 will apply mutatis mutandis within each Compartment, as a result of which transfers between holders of ordinary shares related exclusively to one Compartment to holders of ordinary shares exclusively related to another Compartment will not be free and are subject to the prior approval of the general meeting of Partners of the Company as set out above.

6.4. Preferred equity stock certificates are freely transferable among Partners holding preferred equity stock certificates or, if there is only one Partner, to third parties. If the Company has more than one Partner, the transfer of preferred equity stock certificates to non-holders of preferred equity stock certificates is subject to the prior approval of the general meeting of Partners of the Company representing at least three quarters of the share capital of the Company. A transfer of preferred equity stock certificates will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Company Law. If the Company has established one or more Compartments (as defined below), this article 6.3 will apply mutatis mutandis within each Compartment, as a result of which transfers between holders of preferred equity stock certificates related exclusively to one Compartment to holders of preferred equity stock certificates exclusively related to another Compartment will not be free and are subject to the prior approval of the general meeting of Partners of the Company as set out above.

6.5. A register of Partners will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law and may be examined by each Partner who so requests. If the Company has established one or more Compartments, a register of Partners will be kept for each Compartment separately.

6.6. The Company may acquire or redeem its ordinary shares and preferred equity stock certificates to the extent permitted by these Articles on the basis of amounts available for distribution in accordance with article 17.3.

#### **Art. 7. Compartments.**

7.1. The board of managers may create one or more compartments within the Company (the Compartment or the Compartments). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of managers creating such Compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company. The resolution of the board of managers creating one or more Compartments, or amending the same, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

7.2. As between shareholders, investors and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders, investors and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence,

been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the board of managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and the assets of that Compartment shall be exclusively available to satisfy such shareholders, investors and creditors. Creditors, investors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment shall have no rights to the assets of any Compartment.

7.3. Unless otherwise provided for in the resolution of the board of managers having created a specific Compartment, no resolutions of the board of managers may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders, investors or creditors whose rights relate to such Compartment, including any decision to liquidate such Compartment, without the prior approval of the shareholders, investors or creditors whose rights relate to the relevant Compartment. Any decisions of the board of directors taken in breach of this article shall be void.

7.4. Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

7.5. Where pursuant to article 7.3. above, the prior approval of the Partners of a specific Compartment is required, the majority requirements set forth in article 17 below apply. Where the prior approval of the creditors (other than Partners) of a specific Compartment is required, the majority requirements set forth in either the board resolution creating such Compartment or the issuing documents relating to the securities of such Compartment apply.

### III. Management - Representation

#### Art. 8. Board of managers.

8.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of Partners of the Company which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of class A managers and class B managers. Manager(s) need not be shareholder(s).

8.2. The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).

#### Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1. All powers not expressly reserved by the Company Law or these Articles to the general meeting of Partners of the Company shall fall within the competence of the board of managers, which shall be empowered to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and the provisions of the Securitisation Law.

9.2. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more agents, whether Partners or not, by the board of managers or by any manager of the Company.

#### Art. 10. Procedure.

10.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

10.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

10.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

10.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

10.5. The board of managers can validly deliberate and act only if (i) a majority of its members is present or represented and (ii) at least one class A manager and one class B manager are present or represented. Resolutions of the board of managers are valid if (i) approved by a majority of the votes cast and (ii) approved by at least one class A manager. Resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.

10.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

10.7. Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

#### Art. 11. Representation.

11.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or, if the Company has more than one manager, by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

11.2. The Company shall also be bound towards third parties in all matters by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 9.2. of these Articles.

**Art. 12. Liability of the managers.**

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable laws.

**IV. General meetings**

**Art. 13. General meetings of the Partners of the Company.**

13.1. If the Company has only one Partner, such Partner shall have all powers conferred by the Company Law to the general meeting of Partners.

13.2. If there are not more than twenty-five Partners, the decisions of the Partners may be taken without a meeting by circular resolution, the text of which shall be sent to all the Partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The Partners shall cast their vote by signing the resolution. Signatures of the Partners may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by original or facsimile signature. Each Partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meeting of Partners.

13.3. Each share is entitled to one vote.

13.4. Collective decisions in respect of matters relating to the Company in general are only validly taken insofar as they are adopted by Partners owning more than one half of the share capital of the Company. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the Partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

**Art. 14. General meetings of Partners of a specific Compartment.**

14.1. The Partners holding ordinary shares or preferred equity stock certificates relating to a specific Compartment of the Company may, at any time, hold general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

14.2. The Partners holding ordinary shares or preferred equity stock certificates relating to other Compartments of the Company or the Partners holding ordinary shares or preferred equity stock certificates relating to the Company and not related to a specific Compartment of the Company may attend, but shall not be entitled to vote at such meetings.

14.3. The provisions of article 13 shall apply mutatis mutandis to the general meetings of Partners of a specific Compartment. Decisions affecting the rights of Partners of a specific Compartment or decisions regarding the liquidation of a specific Compartment are subject to the affirmative vote of the majority of Partners representing at least three quarters of the ordinary shares and preferred equity stock certificates relating to such Compartment.

**V. Annual accounts - Allocation of profits**

**Art. 15. Annual accounts.**

15.1. The financial year of the Company shall begin on 1 January and end on 31 December of each year.

15.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities and the profit and loss accounts.

15.3. On separate accounts (in addition to the accounts held by the Company in accordance with the Company Law and normal accounting practice), the board of managers shall determine at the end of each financial year, the result of each Compartment which will be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, dividend distribution) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during its exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management and operation of such Compartments (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

The general meeting of Partners of each such Compartment shall approve such separate accounts for each such Compartment prior to the accounts held by the Company in accordance with the Company Law and normal practice, as set forth in article 15.2.

15.4. All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Compartments of the Company on a pro rata basis of the ordinary shares and preferred equity stock certificates issued in each Compartment or other reasonable manner determined by the board of managers.

15.5. The accounts of Company shall be audited by an independent auditor (réviseur d'entreprises) to be appointed by the board of managers in accordance with article 48 of the Securitisation Law.

**Art. 16. Rights attached to the Class A PESCOs.**

16.1. The Company must, to the extent permissible by law, redeem or acquire all (but not some) of the outstanding Class A PESCOs on 14 March 2028 at the latest.

16.2. Subject to article 16.1., the Company may redeem Class A PESCOs with at least 6 calendar days prior written notice (or any other term agreed upon by the Company and the individual holder of Class A PESCOs) setting out the proposed redemption date (which must be a Business Day) and the redemption consideration including reasonable detail of calculations as against the requirements of article 6.6. (as the case may be).

16.3. Each holder of Class A PESCOs, in consideration of a redemption or acquisition of its Class A PESCOs by the Company under article 16.1. or article 16.2., shall be entitled to receive an amount equal to the sum of:

(a) the Class A PESC Investment Amount, and

(b) the balance of the Class A PESCOs profit account (as defined in article 17.1(b) below) whereby the balance of the Class A PESCOs Profit Account shall be determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the Partner(s) deciding on the redemption is a Class A PESC Period End Date.

**Art. 17. Allocation of profits.**

17.1. The Company shall maintain:

(a) a Class A legal reserve account (the Class A Legal Reserve Account);

(b) a Class A PESC profit account (the Class A PESC Profit Account); and

(c) a Class A general profit account (the Class A General Profit Account) (which is not a Class A PESC Profit Account), all to be kept in Pound Sterling (GBP).

17.2. Any losses appearing from the profit and loss account adopted by the general meeting of Partners of the Company shall be allocated as follows:

(a) first, to the Class A General Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount;

(b) second, the balance after the allocation pursuant to paragraph (a) above, if any, to the Class A PESC Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount; and

(c) third, the balance after the allocation pursuant to paragraphs (a) and (b) above, if any, to the Class A General Profit Account.

17.3. Each financial year, all of the profit distributable by law shown in the annual accounts of the Company, which, for the avoidance of doubt, include the Class A PESC Coupon Entitlement, must be allocated to the profit accounts referred to in article 17.1. in the following order:

(a) first, an amount corresponding to 5% of the profit distributable by law shall be allocated to the Class A Legal Reserve Account, until the aggregate amount allocated to the Class A Legal Reserve Account is equal to 10% of the share capital represented by the Class A Ordinary Shares and Class A PESCOs issued by the Company;

(b) second, with respect to any financial year, the Class A PESC Coupon Entitlement that has not been fully allocated to the Class A PESC Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year shall be allocated to the Class A PESC Profit Account;

(c) third, with respect to any financial year, the Class A PESC Coupon Entitlement that has been allocated to the Class A PESC Profit Account and which has thereafter been withdrawn from the Class A PESC Profit Account due to allocation of losses under article 17.2. in a subsequent financial year shall be allocated to the Class A PESC Profit Account;

(d) fourth, with respect to any financial year, an amount equal to the Class A PESC Coupon Entitlement for such financial year shall be allocated to the Class A PESC Profit Account; and

(e) finally, the part of the profit remaining after the allocations pursuant to paragraph (a) to and including (d) shall be allocated to the Class A General Profit Account.

17.4. Subject to article 17.6., on each Class A PESC Period End Date, the balance of the Class A PESC Profit Account may be paid to the holders of Class A PESCOs as a dividend, calculated on the following basis:

(a) in case of a final dividend: the balance of the Class A PESC Profit Account (taking into account the reduction in the Class A PESC Profit Account effected by any advance payment on dividends made to the holder(s) of Class A PESCOs);

(b) in the case of an advance payment on dividends made to the holder(s) of Class A PESCOs: the balance of the Class A PESC Profit Account determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the relevant Class A PESC Period End Date is the end of a financial year.

17.5. Any distribution out of the Class A Profit Accounts which is not contemplated by article 17.4. can only be made to the Partners of the Company pursuant to a unanimous resolution of the general meeting of Partners of the Company where the entire voting share capital of the Company is present or represented, it being understood, for the avoidance of doubt, that the holder(s) of Class A PESCOs shall not be entitled to any distributions except those made out of the Class A PESC Profit Account.

17.6. To the extent permitted by law, the board of managers may pay out an advance payment on dividends.

17.7. The final dividend with respect to a financial year must be declared by a resolution of the general meeting of Partners of the Company, taking into consideration any advance payment on dividends declared by the board of managers with respect to the same financial year.

17.8. Each Partner who is entitled to receive a final dividend or, as the case may be, an advance payment on dividends may decide that said dividend shall accrue and be paid on a later date.

#### **Art. 18. Definitions.**

The following capitalized terms used in these Articles shall have the following meanings:

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday or public holiday) on which commercial banks are generally open for business in Luxembourg.

Class A Commencement Date means 14 March 2008.

Class A Legal Reserve Account has the meaning given in article 16.1.

Class A PESC Coupon Entitlement means, with respect to any Class A PESC Coupon Period, an amount calculated as the product of (a) the Class A PESC Coupon Rate, and (b) the average Class A PESC Investment Amount during the relevant Class A PESC Coupon Period.

Class A PESC Coupon Period means the period:

- (a) starting on (and including) the Class A Commencement Date or a Class A PESC Period End Date; and
- (b) ending on (but not including) the next Class A PESC Period End Date, based on a year of 365 days and the number of whole days in the relevant Class A PESC Coupon Period.

Class A PESC Coupon Rate means a fraction, expressed as a percentage, (a) the numerator of which is all income (including interest and gains), net of taxes, derived by the Company from the Class A PESC Investment for the relevant Class A PESC Coupon Period, minus (i) any amounts to be paid into the Class A Legal Reserve Account in relation to the Class A PESC Coupon Period and (ii) the Company's expenses allocable to such Class A PESC Coupon Period, and (b) the denominator of which is the average Class A PESC Investment Amount during the relevant Class A PESC Coupon Period.

Class A PESC Investment means any and all receivables and other assets acquired by the Company with the proceeds from the issuance of the Class A PESCs (including the share premium contributions thereon), including the re-investment of income and gains derived from such receivables and assets.

Class A PESC Investment Amount means the sum of:

- (a) the nominal value of each Class A PESC multiplied by the number of Class A PESCs on issue; and
- (b) the balance of the Class A PESC Share Premium Reserve Account.

Class A PESC Period End Date means:

- (a) December 31 of each year occurring before the date specified in article 16.1; and
- (b) each date of redemption of Class A PESCs by the Company pursuant to article 16.1 and article 16.2; or, if such date is not a Business Day, the next Business Day (unless that day falls in the following financial year, in which case the Class A PESC Period End Date ends on the previous Business Day).

Class A PESC Profit Account has the meaning given to it in article 17.1.

Class A Ordinary Shares Share Premium Reserve Account has the meaning given to it in article 5.3.

Class A PESCs Share Premium Reserve Account has the meaning given to it in article 5.4.

Class A Profit Accounts means the Class A PESC Profit Account and the Class A General Profit Account.

Partner means any holder of ordinary shares or preferred equity stock certificates.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 19. Dissolution - Liquidation.**

19.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidator(s), who do not need to be Partners of the Company, appointed by a resolution of the general meeting of Partners of the Company which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the general meeting of Partners or by law, the liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company. Any liquidation of the Company must be conducted in accordance with article 7 on a Compartment by Compartment basis.

19.2. These Articles shall remain in effect during the liquidation.

19.3. Any assets remaining after payment of all of the Company's debts shall be applied as follows:

(a) first, to the holder of Class A PESCs, the Class A PESC Investment Amount and the the balance of the Class A PESC Profit Account, whereby such balance shall be determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the general meeting of Partners provided for in article 19.1. is a Class A PESC Period End Date;

(b) second, to the holder of Class A Ordinary Shares, the paid up part on the Class A Ordinary Shares; and

(c) third, to the holders of Class A Ordinary Shares, the remainder after the distributions pursuant to paragraphs (a) to (b).

Upon liquidation, no distributions may be made to the Company in respect of ordinary shares or preferred equity certificates held by it.

19.4. After the liquidation has been completed, the books and records of the Company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the general meeting of Partners to dissolve the Company. Where the general meeting of Partners has not appointed such person, the liquidator(s) shall do so.

### General provisions

**Art. 20. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company.** In accordance with article 64 of the Securitisation Law, any investor (the Investor) in, and any creditor (the Creditor) of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees not to petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganization proceedings against the Company.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the applicable Company Law and the Securitisation Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Eighth resolution*

The Sole Partner resolves to amend the register of partners and register of PESCOs of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant registers of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred euros (EUR 1.400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mil huit, le vingt-quatre décembre,

par-devant Nous, Me Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SOMA Lux SPV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val de Sainte Croix, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.564 (la Société). La Société a été constituée le 14 mars 2008 suivant un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1069 du 30 avril 2008.

Apollo Special Opportunities Managed Account, L.P., une société en commandite (limited partnership) de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, avec pour numéro d'enregistrement 4292910 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Isabel Dias, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York le 23 décembre 2008,

ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit :

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales et tous les certificats de part privilégiée de classe A dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Conversion de la devise fonctionnelle de la Société de l'EUR (euro) en GBP (Livres Sterling) afin de fixer le capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 6.250 (six mille deux cent cinquante) parts sociales ordinaires de classe A et par 6.250 (six mille deux cent cinquante) certificats de part privilégiée de classe A, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacun à GBP 11.750.- (onze mille sept cent cinquante Livres Sterling) représenté par 6.250 (six mille deux cent cinquante) parts sociales ordinaires de classe A (les Parts Sociales de Classe A) et par 6.250 (six mille deux cent cinquante) certificats de part privilégiée de classe A (les PESCOs de Classe A), ayant une valeur nominale de GBP 0,94.- (quatre-vingt-quatorze centimes de Livres Sterling) chacun,

en vertu du taux de change officiel publié par la BCE le 23 décembre 2008 entre l'euro et la Livre Sterling: EUR 1 = GBP 0.94.- (arrondi vers le bas à deux décimaux);

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de GBP 750.- (sept cent cinquante Livres Sterling) afin de porter le capital social de la Société de GBP 11.750.- (onze mille sept cent cinquante Livres Sterling) représenté par 6.250 (six mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe A et par 6.250 (six mille deux cent cinquante) PESCs de Classe A, ayant une valeur nominale de GBP 0,94.- (quatre-vingt-quatorze centimes de Livres Sterling) chacun à GBP 12.500.- (douze mille cinq cents Livres Sterling) et augmentation de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A et des PESCs de Classe A à GBP 1 (une Livre Sterling) chacun;

3. Constatation que le capital social de la Société fixé à GBP 12.500.- (douze mille cinq cents Livres Sterling) est représenté par 6.250 (six mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe A et par 6.250 (six mille deux cent cinquante) PESCs de Classe A, ayant une valeur nominale de GBP 1.- (une Livre Sterling) chacun;

4. Souscription et libération de l'augmentation de capital social indiquée au point 2. ci-dessus;

5. Modification des articles 5.1, 5.3, 5.4 et 17.1 des statuts de la Société (les Statuts) en vue de refléter les changements adoptés aux points 1., et 2. ci-dessus;

6. Modification des articles 16.2, 16.3, 17.3, 18 et 19.3 des Statuts en vue de corriger certaines erreurs et incohérences en ce qui concerne les dispositions relatives aux certificats de part privilégiée;

7. Refonte des Statuts;

8. Modification du registre des associés et du registre des PESCs de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité conféré à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les registres de la Société concernés; et

9. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de convertir la devise fonctionnelle de la Société de l'EUR (euro) en GBP (Livres Sterling) afin de fixer le capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 6.250 (six mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe A et par 6.250 (six mille deux cent cinquante) PESCs de Classe A, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacun à GBP 11.750 (onze mille sept cent cinquante Livres Sterling) représenté par 6.250 (six mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe A et par 6.250 (six mille deux cent cinquante) PESCs de Classe A, ayant une valeur nominale de GBP 0,94.- (quatre-vingt-quatorze centimes de Livres Sterling) chacun, en vertu du taux de change officiel publié par la BCE le 23 décembre 2008 entre l'euro et la Livre Sterling: EUR 1 = GBP 0,94.- (arrondi vers le bas à deux décimaux).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 750.- (sept cent cinquante Livres Sterling) afin de porter le capital social de la Société de GBP 11.750.- (onze mille sept cent cinquante Livres Sterling) représenté par 6.250 (six mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe A et par 6.250 (six mille deux cent cinquante) PESCs de Classe A, ayant une valeur nominale de GBP 0,94.- (quatre-vingt-quatorze centimes de Livres Sterling) chacun à GBP 12.500.- (douze mille cinq cents Livres Sterling) et augmentation de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A et des PESCs de Classe A à GBP 1 (une Livre Sterling) chacun.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de constater qu'en conséquence de la résolution précédente, le capital social de la Société est désormais fixé à GBP 12.500.- (douze mille cinq cents Livres Sterling) représenté par 6.250 (six mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe A et par 6.250 (six mille deux cent cinquante) PESCs de Classe A, ayant une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling) chacun.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter la souscription et la libération de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique déclare qu'il souscrit à l'augmentation de capital social de la Société d'un montant de GBP 750.- (sept cent cinquante Livres Sterling) et la libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de GBP 750.- (sept cent cinquante Livres Sterling) documenté au notaire par un certificat de blocage et qui sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

Le montant de l'augmentation du capital social est immédiatement à la disposition de la Société comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les articles 5.1, 5.3, 5.4 et 17.1 afin de refléter les modifications ci-dessus et décide qu'ils auront la teneur des articles 5.1, 5.3, 5.4 et 17.1 de la septième résolution ci-dessous.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les articles 16.2, 16.3, 17.3, 18 et 19.3 afin de refléter les modifications ci-dessus et décide qu'ils auront la teneur des articles 16.2, 16.3, 17.3, 18 et 19.3 de la septième résolution ci-dessous.

#### *Septième résolution*

L'Associé Unique décide de reformuler les Statuts dans leur intégralité, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination "SOMA Lux SPV S.à r.l." (la Société) qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la Loi sur la Titrisation), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une résolution du conseil de gérance (utilisé dans ces Statuts, "conseil de gérance" renvoie également au gérant unique si la Société n'est administrée que par un gérant unique) de la Société. Le siège social peut encore être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des Associés (telle que définie à l'article 18; utilisé dans ces Statuts, "l'assemblée générale des Associés" renvoie également à l'Associé unique) de la Société, délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance de la Société. Lorsque du conseil de gérance de la Société estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société pourra entrer dans toute forme d'opération de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation et, plus particulièrement, la Société pourra acquérir ou assumer, directement ou indirectement ou par l'intermédiaire de toute autre entité, tout risque relatif à tout type de prêt (les Actifs Sous-Jacents) et d'investir directement ou indirectement, d'acquérir, de détenir ou de disposer des Actifs Sous-Jacents accompagnés de toute garantie additionnelle (incluant sans limitation l'immobilier), de toute propriété y afférente et du recouvrement de ces derniers.

3.2. La Société pourra émettre des actions, des titres de dettes ("notes"), des obligations et des titres de dettes assortis de sûretés ("debenture") et tout autre type de valeurs mobilières de capital ou de dette dont la valeur ou le rendement dépend des risques relatifs aux Actifs Sous - Jacents (incluant sans limitation les certificats de part privilégiée). La Société pourra emprunter sous toute forme quelle qu'elle soit endéans les limites de la Loi sur la Titrisation.

3.3. La Société pourra entrer dans toute transaction dans laquelle elle acquière ou assume, directement ou indirectement ou par l'intermédiaire d'une autre entité, les risques relatifs aux valeurs mobilières de dettes ou de capital, d'autres instruments similaires, des droits ou des participations dans les Actifs Sous - Jacents.

3.4. La Société pourra donner des garanties et accorder des gages, hypothèques ou tout autre type de sûretés sur tous ou une partie de ses biens endéans des limites de la Loi sur la Titrisation.

3.5. La Société pourra établir une ou plusieurs Compartiments (comme décrit ci-dessous) afin d'investir directement ou indirectement, d'acquérir, détenir ou disposer d'un ou plusieurs Actifs Sous-Jacents accompagnés de toute garantie additionnelle (incluant sans limitation l'immobilier), de toute propriété y afférente et du recouvrement de ces derniers.

3.6. La Société peut librement disposer de, et céder, ses actifs selon les termes définis par le conseil de gérance, à condition, néanmoins, que lorsque de tels actifs se rapportent à un ou plusieurs Compartiments spécifiques de la Société, ces mêmes actifs pourront seulement être cédés aux termes des résolutions du conseil de gérance, créant un tel Compartiment ou de tels Compartiments, et seront soumis à celles-ci, ces résolutions pouvant être modifiées de temps à autre.

3.7. La Société peut, d'une manière générale, employer toute technique et instrument lié à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.8. La Société pourra s'engager dans toute opération commerciale ou financière en relation directe ou indirecte avec son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est formée pour une durée indéterminée.

## **II. - Capital - Parts sociales - Certificats de part privilégiée**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500.-), et est représenté par six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales ordinaires de classe A, chaque part sociale sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune (les Parts Sociales de Classe A) et six mille deux cent cinquante (6.250) certificats de part privilégiée de classe A, chaque certificat de part privilégiée de classe A sous forme nominative et ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1.-) chacun (les PESC's de Classe A). Toutes les Parts Sociales de Classe A et tous les PESC's de Classe A ont été souscrits et entièrement libérés.

5.2. Le capital social pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'assemblée générale des Associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. Si un des Associés détient à la fois des parts sociales ordinaires et des certificats de part privilégiée, ce même Associé comptera comme un Associé de la Société afin de satisfaire les exigences de quorum prévues par la Loi sur les Sociétés. Les parts sociales ordinaires et/ou les certificats de part privilégiée émis par la Société peuvent, tel qu'il est énoncé dans l'article 7 ci-dessous, avoir fait l'objet d'une affectation expresse à un ou plusieurs Compartiments spécifiques (tel que défini à l'article 7 ci-dessous) de la Société.

5.3. La Société doit conserver un compte de réserve de prime d'émission pour les Parts Sociales de Classe A (le Compte de Réserve de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe A) exprimées en Livres Sterling (GBP), et il sera inscrit sur ce compte le montant et la valeur de toute prime payée sur les Parts Sociales de Classe A. Les montants ainsi enregistrés sur ce compte de réserve de prime d'émission constitueront des réserves librement distribuables.

5.4. La Société doit conserver un compte de réserve de prime d'émission pour les PESC's de Classe A (le Compte de Réserve de Prime d'Emission des PESC's de Classe A) exprimés en Livres Sterling (GBP), et il sera inscrit sur ce compte le montant et la valeur de toute prime payée sur les PESC's de Classe A. Les montants ainsi enregistrés sur ce compte de réserve de prime d'émission constitueront des réserves librement distribuables.

### **Art. 6. Parts sociales et certificats de part privilégiée.**

6.1. Sans préjudice des dispositions des articles 7 et 16 ci-dessous, chaque part sociale ordinaire ainsi que chaque certificat de part privilégiée donne à son détenteur le droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales et le nombre de certificats de part privilégiée existants, ou dans le cas où la Société a créé des Compartiments, à une fraction des actifs et bénéfices du Compartiment auquel ils se rapportent, en proportion directe avec le nombre des parts sociales et le nombre de certificats de part privilégiée rattaché à un tel Compartiment.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les propriétaires indivis doivent désigner une seule personne pour les représenter auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales ordinaires sont librement cessibles entre Associés détenteurs de parts sociales ordinaires et, lorsque la Société a un Associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'Associés, la cession de parts sociales ordinaires à des non-détenteurs de parts sociales ordinaires n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. La cession de parts sociales ordinaires n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle eut été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes les autres matières, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés. Si la Société a créé un ou plusieurs Compartiments (comme défini ci-après), cet article 6.3 sera appliqué mutatis mutandis au sein de chaque Compartiment, à la suite de quoi, les cessions entre, d'une part, les détenteurs de parts sociales ordinaires se rapportant à un Compartiment uniquement et, d'autre part, les détenteurs de parts sociales ordinaires se rapportant exclusivement à un autre Compartiment, ne seront pas libres et seront soumises à l'accord préalable de l'assemblée générale des Associés de la Société, comme décrit ci-dessus.

6.4. Les certificats de part privilégiée sont librement cessibles entre Associés détenteurs de certificats de part privilégiée et, lorsque la Société a un Associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'Associés, la cession de certificats de part privilégiée à des non-détenteurs de certificats de part privilégiée n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. La cession de certificats de part privilégiée n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle eut été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes les autres matières, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés. Si la Société a créé un ou plusieurs Compartiments (comme défini ci-après), cet article 6.3 sera appliqué mutatis mutandis au sein de chaque Compartiment, à la suite de quoi, les cessions entre, d'une part, les détenteurs de certificats de part privilégiée se rapportant à un Compartiment uniquement et, d'autre part, les détenteurs de certificats de part privilégiée se rapportant exclusivement à un autre Compartiment, ne seront pas libres et seront soumises à l'accord préalable de l'assemblée générale des Associés de la Société, comme décrit ci-dessus.

6.5. Un registre des Associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés où il pourra être consulté par chaque Associé qui le souhaite. Si la Société a créé un ou plusieurs Compartiments, un registre des Associés sera conservé pour chaque Compartiment pris séparément.

6.6. La Société peut acquérir ou racheter ses propres parts sociales ordinaires et certificats de part privilégiée, dans les limites de ce que permettent les Statuts et en fonction des sommes distribuables disponibles conformément à l'article 17.3.

#### **Art. 7. Compartiments.**

7.1. Le conseil de gérance peut créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le Compartiment ou les Compartiments). Chaque Compartiment, à moins qu'il en soit prévu autrement dans les résolutions du conseil de gérance créant de tels Compartiments, doit correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. Les résolutions du conseil de gérance créant un ou plusieurs Compartiments, ou modifiant ces derniers, sont opposables aux tiers à partir de la date figurant sur ces résolutions.

7.2. Entre Associés, investisseurs et créanciers, chaque Compartiment de la Société doit être considéré comme une entité distincte. Les droits des Associés, investisseurs et créanciers de la Société qui (i) ont, au moment de leur naissance, été affectés à un Compartiment ou (ii) sont apparus avec la création, le fonctionnement ou la liquidation d'un Compartiment sont, à moins qu'il n'en soit prévu autrement dans les résolutions du conseil de gérance ayant créé le Compartiment, strictement limités à l'actif de ce Compartiment et l'actif de ce Compartiment doit être seulement disponible pour les besoins desdits Associés, investisseurs et créanciers. Les créanciers, investisseurs et Associés de la Société dont les droits ne sont pas affectés à un Compartiment spécifique ne peuvent revendiquer les droits attachés à l'actif d'un Compartiment.

7.3. A moins qu'il n'en soit prévu autrement dans les résolutions du conseil de gérance ayant créé un Compartiment spécifique, aucune résolution du conseil de gérance ne peut être prise pour modifier la résolution ayant créé un tel Compartiment ou pour prendre tout autre décision affectant directement les droits des Associés, des investisseurs ou des créanciers, lesquels droits se rattachent à un tel Compartiment, sans l'accord préalable des Associés ou créanciers dont les droits se rattachent au Compartiment concerné. Toute décision prise par le conseil de gérance en violation de cet article sera nulle.

7.4. Chaque Compartiment de la Société peut être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la société elle-même.

7.5. Conformément à l'article 7.3. supra, dans les cas où l'accord préalable des Associés d'un compartiment spécifique est requis, la plupart des exigences exposées à l'article 17 ci-après est applicable. Dans les cas où l'accord préalable des créanciers (autres que les Associés) d'un compartiment spécifique est requis, la plupart des exigences exposées soit dans les résolutions du conseil de gérance créant tel Compartiment, soit dans les documents se rapportant aux titres de ce Compartiment, est applicable.

### **III. - Gestion - Représentation**

#### **Art. 8. Conseil de Gérance.**

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une décision prise en assemblée générale des Associés, qui détermine la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance, composé de gérants de classe A et de gérants de classe B. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être Associés.

8.2. Les gérants sont révocables à tout moment sans motif (ad nutum).

#### **Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.**

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts à l'assemblée générale des Associés sont de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social et aux dispositions de la Loi sur la Titrisation.

9.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents par le gérant unique ou le conseil de gérance.

#### **Art. 10. Procédure.**

10.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt social l'exige ou sur convocation de n'importe quel gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

10.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Tout membre du conseil de gérance de la Société peut renoncer à la convocation dans un écrit, dont l'original peut être communiqué par télégramme, télex, facsimile ou e-mail.

10.4. Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin que ce dernier le représente à toute réunion du conseil de gérance.

10.5. Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si (i) une majorité de ses membres est présent ou représentée et (ii) au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés. Les résolutions du conseil de gérance sont valablement prises si elles sont (i) approuvées à la majorité des votes des gérants présents ou

représentés et (ii) approuvées au moins par un gérant de classe A. Les résolutions du conseil de gérance seront inscrites dans un procès verbal, qui sera signé par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion au moyen de tels procédés équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

10.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valablement adoptées et engagent la Société de la même manière que si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été valablement tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

#### **Art. 11. Représentation.**

11.1. La Société sera engagée en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature du gérant unique ou, si la Société comprend plus d'un gérant, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

11.2. La société sera également engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes ou la signature unique de toute (s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués conformément à l'article 9.2 de ces Statuts.

#### **Art. 12. Responsabilité des gérants.**

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les lois applicables.

### **IV. - Assemblées générales**

#### **Art. 13. Assemblées générales des Associés de la Société.**

13.1. Si la Société est représentée par un Associé unique, cet Associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi sur les Sociétés à l'assemblée générale des Associés.

13.2. Lorsque le nombre d'Associés n'excède pas vingt-cinq Associés, les décisions des Associés pourront être prises sans assemblée par résolutions circulaires, dont le texte original écrit sera envoyé à tous les Associés par télégramme, télex, facsimile ou e-mail. Les Associés exprimeront leur vote en signant les résolutions circulaires. Les signatures des Associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être prouvées par un original ou un facsimile. Chaque Associé peut donner une procuration écrite par télégramme, télex, facsimile ou e-mail à toute personne ou toute entité afin que ce dernier ou cette dernière le représente à l'assemblée générale des Associés.

13.3. Chaque part sociale donne droit à un vote.

13.4. Des décisions collectives concernant en général les affaires de la Société ne sont prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société. Cependant, les résolutions qui modifient les Statuts ou qui prévoient la dissolution et la liquidation de la Société, peuvent seulement être adoptées à la majorité des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

#### **Art. 14. Assemblées générales des Associés d'un Compartiment spécifique.**

14.1. Les Associés détenant des parts sociales ordinaires et des certificats de part privilégiée rattachés à un Compartiment spécifique de la Société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour prendre des décisions dans les matières se rapportant à un Compartiment spécifique uniquement.

14.2. Les Associés détenant des parts sociales ordinaires et des certificats de part privilégiée rattachés à d'autres Compartiments spécifiques de la Société ou les Associés détenant des parts sociales ordinaires et des certificats de part privilégiée relatifs à la Société et non à un Compartiment spécifique de la Société peuvent participer à ces assemblées mais sont dépourvus de droit de vote.

14.3. Les dispositions de l'article 13 sont applicables mutatis mutandis aux assemblées générales des Associés d'un Compartiment spécifique. Les décisions affectant les droits des Associés d'un Compartiment spécifique ou les décisions relatives à la liquidation d'un Compartiment spécifique sont soumis aux votes affirmatifs de la majorité des Associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales ordinaires et des certificats de part privilégiée rattachés à un tel Compartiment.

### **V. - Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 15. Les comptes annuels et assemblée générale des Associés.**

15.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, les comptes de la Société doivent être établis et le conseil de gérance doit préparer un bilan reprenant les valeurs actives et passives de la Société ainsi que les comptes de pertes et profits.

15.3. Sur des comptes séparés, (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique comptable normale), le conseil de gérance déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Compartiment comme suit:

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde de tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus sous quelque forme que ce soit relatifs au Compartiment concerné (y compris les plus-values, les bonis de liquidation, les distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement imputés à la gestion et au fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

L'assemblée générale des Associés des actionnaires approuvera ces comptes séparés pour chacun de ces Compartiments avant les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique normale, tel qu'il est exposé à l'article 15.2.

15.4. Tous produits et dépenses non attribués à un Compartiment spécifique seront répartis entre les différents Compartiments de la Société proportionnellement aux parts sociales ordinaires et certificats de part privilégiée émis dans chaque Compartiment ou seront affectés autrement, de manière raisonnable, suivant décision du conseil de gérance.

15.5. Les comptes de la Société seront audités par un réviseur d'entreprises indépendant désigné par le conseil de gérance conformément à l'article 48 de la Loi sur la Titrisation.

#### **Art. 16. Droits attachés aux PESC de Classe A.**

16.1. La Société doit, dans les limites de la loi, racheter ou acquérir tout (et non une partie) des PESC de Classe A disponibles, au plus tard, le 14 mars 2028.

16.2. Sous réserve de l'article 16.1., la Société peut racheter les PESC de Classe A si elle donne un avis écrit, au moins six jours calendaires à l'avance, (ou tout autre échéance convenue entre la Société et les détenteurs de PESC de Classe A) reprenant la date de rachat proposée (qui doit être un jour ouvrable) et l'examen du rachat incluant le détail raisonnable des calculs, respectant les exigences de l'article 6.6. (le cas échéant).

16.3. Chaque détenteur de PESC de Classe A, ayant examiné le rachat ou l'acquisition par la Société de ses PESC de Classe A, selon l'article 16.1. ou l'article 16.2., a droit à recevoir un montant égal à la somme:

- (a) du Montant d'Investissement des PESC de Classe A; et
- (b) du solde du compte de profits PESC de Classe A, (tel que défini à l'article 17.1(b) ci-dessous), par lequel le solde du Compte de Profits PESC de Classe A sera déterminé sur l'hypothèse selon laquelle la date du jour précédant immédiatement la résolution de(s) l'Associé(s) décidant du rachat est une Fin de Période PESC de Classe A.

#### **Art. 17. Affectation des bénéfices.**

17.1. La Société doit conserver:

- (a) un compte de réserve légale de Classe A (le Compte de Réserve Légale de Classe A);
- (b) un compte de profits PESC de Classe A (le Compte de Profits PESC de Classe A); et
- (c) un compte de profits généraux de Classe A (le Compte Général des Profits de Classe A) (qui n'est pas un Compte de Profits PESC de Classe A),

Pour lesquels les Livres Sterling doivent être maintenues (GBP).

17.2. Toute perte résultant du compte des pertes et profits constatée par l'assemblée générale des Associés de la Société doit être affectée comme suit:

- (a) premièrement, au Compte Général des Profits de Classe A, si et dans la mesure où ce compte présente des montants positifs;
- (b) deuxièmement, le solde après affectation conformément au paragraphe (a) ci-dessus, le cas échéant, au Compte de Profits PESC de Classe A, si et dans la mesure où ce compte présente des montants positifs; et
- (c) troisièmement, le solde après affectation conformément au paragraphe (a) et (b) ci-dessus, le cas échéant, au Compte Général des Profits de Classe A.

17.3. Chaque exercice social, la totalité des bénéfices à affecter conformément à la loi telle que mentionnée dans les comptes annuels de la Société, pour clarification, en incluant les Coupons PESC de Classe A, doit être affecté aux comptes de profits dont il est question à l'article 17.1. dans l'ordre suivant:

- (a) premièrement, un montant correspondant à 5 % des bénéfices distribuables selon la loi sera affecté au Compte de Réserve Légale de Classe A, jusqu'à ce que le montant alloué au Compte de Réserve Légale de Classe A atteigne 10% du capital social de la Société;
- (b) deuxièmement, pour n'importe quelle année sociale, les montants équivalents aux Coupons PESC de Classe A qui n'auront pas été pleinement affectés au Compte de Profits PESC de Classe A, en raison de bénéfices insuffisants lors d'exercices sociaux précédents, seront affectés au Compte de Profits PESC de Classe A;
- (c) troisièmement, pour n'importe quel exercice social, les Coupons PESC de Classe A qui auront été affectés au Compte de Profits PESC de Classe A et qui auront par après été retirés de ce compte en raison d'affectation de pertes

conformément à l'article 17.2. lors d'un exercice social ultérieur, seront affectés au Compte de Profits PESC de Classe A;

(d) quatrième, pour n'importe quel exercice social, un montant équivalent aux Coupons PESC de Classe A sera, pour l'exercice concerné, affecté au Compte de Profits PESC de Classe A; et

(e) finalement, le solde du bénéfice restant après l'accomplissement des opérations décrites aux alinéas (a) à (d) inclusivement sera affecté au Compte Général de Profits PESC de Classe A.

17.4. Sous réserve de l'article 17.6., à chaque Fin de Période PESC de Classe A, le solde du Compte de Profits PESC de Classe A sera payé aux détenteurs de PESC de Classe A comme un dividende, calculé comme suit:

(a) en cas de dividende final: le solde du Compte de Profits PESC de Classe A (tenant compte de la réduction dans les PESC de Classe A de du fait d'avances sur paiement de dividendes faits aux détenteurs de PESC de Classe A);

(b) dans l'hypothèse d'un versement d'acomptes sur dividendes fait à un détenteur de PESC de Classe A: le solde du Compte de Profits PESC de Classe A déterminé sur la présomption que le jour calendrier immédiatement précédant la Fin de Période PESC de Classe A est la fin d'une année sociale.

17.5. Toute distribution sur les Comptes de Profits PESC de Classe A qui n'est pas prévue par le présent article 17.4 peut seulement être faite aux Associés suite à une résolution unanime de l'assemblée générale des Associés de la Société où l'ensemble du capital social votant de la Société est présent ou représenté, étant entendu, pour autant que de besoin, que le(s) détenteur(s) de PESC de Classe A ne seront en droit de recevoir que les seules distributions effectuées à partir du Compte de Profits PESC de Classe A.

17.6. Dans les limites permises par la loi, le conseil de gérance peut effectuer un versement d'acomptes sur dividendes.

17.7. Le dividende final d'un exercice social doit être déclaré par une résolution de l'assemblée générale des Associés, en tenant compte de tout versement d'acomptes sur dividendes déclarés par le Conseil d'Administration pour la même année sociale.

17.8. Chaque Associé qui est autorisé à recevoir un dividende final ou, le cas échéant, le paiement d'un acompte sur les dividendes peut décider que ledit dividende peut être accumulé et payé à une date ultérieure.

**Art. 18. Définitions.** Les termes en lettres capitales suivants utilisés dans ces Statuts auront les significations suivantes:

Jour ouvrable signifie une journée (autre qu'un samedi, dimanche ou un jour férié) où les banques commerciales sont généralement ouvertes au Luxembourg.

Date de Lancement de la Classe A signifie le 14 mars 2008.

Compte de Réserve Légale de Classe A a le sens précisé à l'article 16.1.

Coupon PESC de Classe A signifie un montant (en rapport avec toute Période de Coupon PESC) égal à tous les revenus (a) de l'Intérêt du Coupon PESC de Classe A, et (b) de la moyenne du Montant d'Investissement PESC de Classe A pour la Période de Coupon PESC de Classe A pertinente.

Période de Coupon PESC de Classe A signifie la période:

(a) commençant à (et comprenant) la Date de Lancement de la Classe A ou une Période de Coupon PESC de Classe A; et

(b) finissant à (mais sans comprendre) la Fin de Période PESC de Classe A; et basée sur une année de 365 jours et le nombre de jours entiers dans la Période de Coupon PESC de Classe A.

Le Taux d'Intérêt des Coupons PESC de Classe A signifie une fraction, exprimée en pourcentage, dont (a) le numérateur est tout le revenu (intérêt y compris et gains), net d'impôts, dérivé par la compagnie de l'Investissement PESC de Classe A pour la Période de Coupon PESC de Classe A appropriée, sans (i) les montants à allouer au Compte de Réserve Légale de Classe A en relation avec une Période de Coupon PESC de Classe A et (ii) la quantité imposable exigée par minimum pour une telle période de bon de PESC et sans les dépenses de la compagnie alloué à tels à une telle Période de Coupon PESC de Classe A, et dont (b) le dénominateur donne lieu à la quantité moyenne du Montant de l'Investissement PESC de Classe A pendant la Période de Coupon PESC de Classe A approprié.

L'Investissement PESC de Classe A signifie toutes et n'importe quelles créances et autres actifs acquis par la Société avec les produits de l'émission de PESC de Classe A (incluant les distributions de primes d'émissions), incluant le réinvestissement de revenus et gains issus de tels créances ou actifs.

Montant de l'Investissement PESC de Classe A signifie la somme de:

(a) la valeur nominale de chaque PESC de Classe A multipliée par le nombre de PESC de Classe A en émission; et

(b) le solde du Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC de Classe A.

Fin de Période PESC de Classe A signifie:

(a) le 31 décembre de chaque année arrivant avant la date mentionnée à l'article 16.1.;

(b) chaque date de rachat des PESC de Classe A par la Société conformément à l'article 16.1. et à l'article 16.2.; ou, Si telle date n'est pas un Jour Ouvrable, le premier Jour Ouvrable suivant (à moins que ce jour ne tombe dans l'exercice sociale suivant, auquel cas la Fin de Période PESC de Classe A finira le Jour Ouvrable précédent).

Compte de Profits PESC de Classe A a le sens précisé à l'article 17.1.

Compte de Réserve de Prime d'Emission de Parts Sociales Ordinaires a le sens précisé à l'article 5.3.

Compte de Réserve de Prime d'Emission PESCs de Classe A a le sens précisé à l'article 5.4.

Comptes de Profits de Classe A signifie le Compte de Profits PESCs de Classe A et le Compte Général des Profits de Classe A.

Associé signifie tout détenteur de parts sociales ordinaires ou de certificats de parts privilégiées.

## VI. - Dissolution - Liquidation

### Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'assemblée générale des Associés ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société. Toute liquidation de la Société doit être menée conformément à l'article 7, Compartiment par Compartiment.

19.2. Les Statuts conserveront leurs effets pendant la durée de la liquidation.

19.3. Tous les actifs restant après paiement de toutes les dettes de la Société devront être répartis comme suit:

(a) premièrement, aux détenteurs de PESCs de Classe A, le Montant de l'Investissement PESCs de Classe A et le solde du Compte de Profits PESCs de Classe A, ce montant devant être déterminé sur la présomption que le jour calendaire précédant immédiatement la résolution de(s) l'Associé(s) prévue à l'article 19.1. soit une Fin de Période PESCs de Classe A;

(b) deuxièmement, aux détenteurs Parts Sociales Ordinaires de la Classe A, la part libérée sur ces Parts Ordinaires de Classe A; et

(c) troisièmement, aux détenteurs Parts Sociales Ordinaires de la Classe A, le solde restant après les distributions conformément aux alinéas (a) et (b).

A compter de la liquidation, aucune distribution ne pourra être faite à la Société relativement aux parts sociales ordinaires ou aux certificats de part privilégiée qu'elle détient.

19.4. Après que la liquidation eut été terminée, les livres et documents de la Société seront conservés pendant la période prescrite par la loi par la personne désignée pour cette mission dans la résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société prononçant la dissolution de la Société. Si l'assemblée générale des Associés de la Société n'a désigné personne, les liquidateurs devront s'en charger.

## VII. - Dispositions générales

**Art. 20. Interdiction d'assigner en faillite la Société ou de saisir les actifs de la Société.** Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation, tout investisseur (l'Investisseur), tout créancier (le Créancier), la Société et toute personne s'engageant dans une relation contractuelle avec la Société (la Partie Contractante) acceptent de ne pas assigner la Société en faillite ou de requérir à son encontre l'ouverture de toute autre procédure collective ou d'assainissement.

**Art. 21.** Toute matière non expressément régie par les Statuts sera réglée par la Loi sur la Titrisation et la Loi sur les Sociétés.

### *Huitième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés et le registre des PESCs de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et donne pouvoir et autorité conférés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les registres de la Société concernés.

### *Estimation des coûts*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société à raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte en original.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 2 janvier 2009. LAC/2009/63. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009009985/5770/924.

(090008465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**E.V.A. (Ergon Vehicle Arno) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 118.389.

—  
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 8 décembre 2008 que:

- Le siège social de la Société est transféré du 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg avec effet rétroactif au 3 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Pour réquisition

Signature

Référence de publication: 2009009605/751/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02359. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

---

**Steinebach Tankanlagen- und Behälterbau, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7333 Steinsel, 67, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 47.399.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter der Firma am 17. Juli 2008 um 11.00 Uhr in Steinsel*

Die Versammlung stellt fest dass der Name des alleinigen Gesellschafters umgeändert hat in TOKHEIM STEINEBACH GmbH, eingeschrieben im Handelsregister Montabaur (D) Nr. HR B 20.373, mit Sitz in D-56412 Nentershausen, Beim Kalksbrunnen.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift

*Der Geschäftsführer*

Référence de publication: 2009009606/832/17.

Enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2008, réf. DSO-CX00352. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090007438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

---

**Rimosa Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 75.418.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 1<sup>er</sup> décembre 2008 que l'assemblée a pris note du changement de dénomination sociale du commissaire aux comptes de Stenham Sàrl en SG Services Sàrl.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009009611/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01433. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

---

**R-Clean Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7220 Helmsange, 64, route de Diekirch.  
R.C.S. Luxembourg B 131.185.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009009768/1123/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00467. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

---

**Vitanime Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5444 Schengen, 10, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 109.953.

Le bilan arrêté au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 janvier 2009.

*Pour VITANIME Luxembourg SARL*

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009009769/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03276. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

---

**Concept Art S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 121.284.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009009624/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03291. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

---

**Delphea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.  
R.C.S. Luxembourg B 73.288.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 15/01/09.

Signature.

Référence de publication: 2009009785/1921/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02873. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

---

**Macapri.Ce S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 83.114.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MACAPRI.CE S.A.*

*Signature / Signature*

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009009786/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10592. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090007222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

---

**Newstar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.  
R.C.S. Luxembourg B 80.120.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 15/01/09.

*Signatures.*

Référence de publication: 2009009780/1921/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02870. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090007610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

---

**Cosmar International Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 47.980.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.01.09.

*Companies & Trusts Promotion S.A.*

*Signature*

Référence de publication: 2009009792/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03440. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090007231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

---

**Tri Investments European Residential Property Fund (EU member) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 110.049.

Le Bilan au 31 mai 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/11/2008.

*Polyxeni Kotoula / Jorge Pérez Lozano.*

Référence de publication: 2009009875/805/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06597. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090007409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

---

**Cursa S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 111.404.

Le Bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.12.08.

*Cursa S.à r.l.*

Manacor (Luxembourg) S.A.

*Gérant*

Signatures

Référence de publication: 2009009825/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04271. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090007211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

---

**WRH Leeds S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 90.187.

---

**EXTRAIT**

Il résulte du Conseil de Gérance tenu en date du 3 novembre 2008 que:

- Le siège social de la Société est transféré 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009009609/751/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02379. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090007973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

---

**International Automotive & Transportation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 77.488.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation, reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 novembre 2008, enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2008, LAC / 2008 / 49015, que la clôture de la société anonyme "International Automotive & Transportation S.A.", ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été prononcée, que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Emile SCHLESSER

*Notaire*

Référence de publication: 2009009613/227/18.

(090007883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

---

**Square Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 49.125,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 115.481.

—  
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Madame Bénédicte Moens-Colleaux, gérante de la société susmentionnée, née le 13 octobre 1972 à Namur (Belgique) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Madame Emanuela Brero, gérante de la société susmentionnée, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009009591/8865/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03995. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

---

**Sabina International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 38.129.

Il est porté à la connaissance du public que l'adresse de Monsieur Marino BASTIANINI, Administrateur et Président du Conseil d'administration de SABINA INTERNATIONAL S.A., est désormais fixée au 6, Via Lavinas, CH-7505 Celerina-Grigioni (Suisse).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Pour la société

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009009594/1134/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03583. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

---

**E.V.B. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 115.675.

—  
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 8 décembre 2008 que:

- Le siège social de la Société est transféré du 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg avec effet rétroactif au 3 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Pour réquisition

Signature

Référence de publication: 2009009607/751/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02365. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

**Immojet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 100.151.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009009629/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03308. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090007715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

---

**GP Worldwide Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 99.512.

Il résulte d'une résolution prise par l'associé unique en date du 16 décembre 2008 que le mandat du gérant, M. Patrick Joseph Boushka, homme d'affaires, avec adresse professionnelle au 133 Peachtree St., N.E. Atlanta, Georgia 30303 (USA), a été renouvelé pour une nouvelle période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009009631/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01427. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090007358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

---

**Interclean Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 16.437.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER

*Notaire*

Référence de publication: 2009009664/239/12.

(090007827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

---

**Avalanche Mobile International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 103.454.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009009660/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03363. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090007684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

---

**Navitas Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 125.159.

—  
*Résolutions écrites de l'associé unique de la société prises le 12 janvier 2009 à 10 heures*

Est présent:

Monsieur Filip Johan VAN DER VELDE, demeurant à 12, rue de Bettlange L-9657 HARLANGE.

Agissant en sa capacité d'Associé Unique de la société et exerçant les pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés.

*Ordre du jour*

1. Transfert du siège social de son adresse actuelle à 19-25 rue des Capucins, L-1313 Luxembourg;
2. Divers.

*Première résolution*

L'associé Unique décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle L-1661 Luxembourg, 47 Grand-Rue à L-1313 Luxembourg, 19-25 rue des Capucins.

*Deuxième résolution*

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'étant soulevé, la séance est levée à 11 heures après lecture et approbation des résolutions qui est signé par l'Associé Unique.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Filip Johan VAN DER VELDE

*Associé Unique*

Référence de publication: 2009009571/8981/27.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04867. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090007475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

**POMARCO S.A. Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 73.440.

—  
*Extrait des principales résolutions adoptées en date du 13 novembre 2008  
lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière Extraordinaire*

Il a été décidé de révoquer le commissaire en place, à savoir LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING S.à r.l. et de nommer en remplacement la société Daley Stratégies S.A. avec siège social au 35A Regent Street, Jasmin Court à Belize City, Belize, sous le numéro IBC 9676 et ce jusqu'à l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2008 devant se tenir en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

*Pour POMARCO S.A. Holding*

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA s.à r.l.

17, rue des Jardiniers

B.P. 2650 L-1026 Luxembourg

Patrick Sganzerla

*Expert-comptable*

Référence de publication: 2009009866/1652/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03081. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090007300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.